

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 20 novembre 2013

POINT V.1 :
Compte-rendu des travaux du CEVU du 7 novembre 2013 exerçant les compétences de la
commission de la Formation et de la Vie universitaire :
compte-rendu de la commission de la Vie étudiante du 15 octobre 2013

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du CEVU du 7 novembre 2013

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 21 pour (unanimité) : le compte-rendu de la commission de la Vie étudiante du 15 octobre 2013, avec ajout de la labellisation de l'association sportive de l'IUT de Chalon-Sur-Saône (*votée en CFVU le 7 novembre 2013*)

Dijon, le 22 novembre 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : - Relevé synthétique des avis du CEVU

- Compte-rendu de la commission de la Vie étudiante du 15 octobre 2013

R E L E V E S Y N T H E T I Q U E D E S A V I S

de la séance du jeudi 7 novembre 2013

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 14h40.

1. Informations du Président

2. Approbation du procès-verbal du CEVU du 13 septembre 2013

Proposition faite au CEVU : adoption du procès-verbal du CEVU du 13 septembre 2013, tel que présenté en séance

Vote CEVU	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	-------------------------------------

3. Débat d'orientation sur l'autonomisation des laboratoires

Le Président indique que ce thème sera également débattu en Commission de la Recherche le 13 novembre 2013 et en Congrès le 12 décembre 2013. Le Conseil d'Administration du 18 décembre 2013 pourra ensuite se prononcer sur cette proposition. Dans un premier temps, seuls trois laboratoires seraient concernés par cette expérimentation (ICB, ICMUB et LEAD), le but étant de rationaliser et optimiser la gestion financière afin d'éviter une perte des financements. C'est un projet qui nécessitera du temps pour être mis en place. Plusieurs membres du CEVU s'expriment sur ce sujet, en mettant notamment en avant le fait qu'à l'heure actuelle, de nombreuses procédures administratives existent et complexifient de fait la gestion au sein d'un laboratoire. Le problème du rattachement administratif des enseignants-chercheurs est également abordé.

4. Point sur les inscriptions pour l'année 2013-2014, la réussite en L1 en 2012-2013 et l'insertion professionnelle des étudiants de Master 2

Le Président donne la parole à Aurélie BERTHIER-GERIN et Claire MICHOT. Un power point est diffusé et commenté en séance. On note une hausse des effectifs en L1 cette année, avec des particularités pour certaines filières (STAPS, SLIC, LLCE...). Le taux de réussite pour 2012-2013 est de 53%, ce qui est relativement positif. L'insertion professionnelle des étudiants de Master 2 fait l'objet de deux enquêtes au sein de l'UB : l'une qui remonte au Ministère (à 30 mois après l'obtention du M2) et l'une dite « flash » qui suit les étudiants après l'obtention du diplôme. 87% des étudiants ont un emploi 30 mois après leur sortie de l'UB. 39% exercent en Bourgogne.

5. Compte rendu des travaux de la Commission Vie de l'Etudiant réunie le 15 octobre 2013
VOTE CA (?)

Le Président donne la parole à Jean-Baptiste BACCON, Vice-Président étudiant. Il rend compte des travaux de la Commission réunie le 15 octobre 2013. Ont été traitées deux demandes de labellisation et une demande de délabellisation. Il est proposé au CEVU de se prononcer sur la labellisation de l'association sportive de l'IUT de Chalon-Sur-Saône, cette demande n'ayant pu être étudiée en CVE. Trois associations étaient en bilan d'étape. Un dispositif de sanctions graduées en cas de non-respect de la charte des associations a été présenté. Des propositions pour modifier le fonctionnement de la commission FSDIE ont été étudiées, avec la création d'un collège spécifique pour assurer la représentation des associations étudiantes des sites territoriaux au sein de la CVE et de la commission FSDIE. Des demandes d'attribution de locaux ont été étudiées, pour 4 associations. Compte tenu de la « tension » au niveau du

parc immobilier, des solutions pragmatiques ont été trouvées, avec notamment la possibilité de faire « cohabiter » deux associations dans un même local (les associations étant d'accord sur le principe).

Proposition faite au CEVU : adoption du compte rendu de la CVE du 15 octobre 2013, avec l'ajout de la labellisation de l'association sportive de l'IUT de Chalon-Sur-Saône

Vote CEVU	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	-------------------------------------

6. Offre de formation – rentrée 2014

Projet de création d'un Master «Procédés, Contrôles, Matériaux Métalliques : Industrie du Nucléaire (PC2M)» VOTE CA

Le Président présente le contexte ayant conduit à la réflexion sur la création d'un Master «Procédés, Contrôles, Matériaux Métalliques : Industrie du Nucléaire (PC2M)». Jean GUZZO et Frédéric DEBEAUFORT, Vice-Présidents, portent politiquement ce projet qui est en lien avec la création d'une chaire industrielle financée par l'entreprise AREVA. Ce dossier a été vu en commission de la pédagogie le 3 octobre 2013. Compte tenu des observations faites, un temps supplémentaires d'expertise a été pris, notamment pour l'étude des modes de financement de ce Master. Le dialogue est en cours, avec l'IUMM notamment.

Eric BOURILLOT, responsable pédagogique du projet, détaille le projet à l'appui d'un power point diffusé en séance. Plusieurs observations sont faites, liées notamment au financement du M1, au coût global du Master, au recrutement par les entreprises des contrats de professionnalisation (concurrence pour les élèves de l'ESIREM ?), aux possibilités de mutualisation des cours dispensés qui n'apparaissent pas clairement ou encore au vivier potentiel d'étudiants pouvant intégrer ce Master. Le Président, les Vice-Présidents et Eric BOURILLOT répondent sur ces différents points.

Proposition faite au CEVU : adoption du projet de création d'un Master PC2M

Vote CEVU	Avis FAVORABLE moins 1 vote CONTRE et 3 ABSTENTIONS
----------------------	--

7. Compte rendu des travaux de la commission de la pédagogie du 24 octobre 2013

Le Président donne la parole à Grégory WEGMANN, Vice-Président du CEVU.
(cf compte rendu de la CP)

▪ Projets internationaux VOTE CA

Proposition faite au CEVU : adoption du projet international avec l'Université de Malaisie, tel que présenté en séance

Avis CEVU	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	-------------------------------------

▪ Création d'un diplôme d'université VOTE CA

Création du D.U « Conduite stratégique de l'exploitation vitivinicole » qui est porté par l'IUVV.
Proposition faite au CEVU : adoption de la création de ce DU

Avis CEVU	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	-------------------------------------

▪ Point d'information sur les fiches RNCP des formations professionnalisante

Ce dossier est géré par Frédéric DEBEAUFORT et la Direction générale des services. Il y a des enjeux financiers car certains OPCA refusent de financer en l'absence de fiche RNCP enregistrée.

▪ Paramétrages de l'application Post-Bac et organisation de la session 2014

Grégory WEGMANN présente le calendrier APB prévu pour la session 2014, qui est transmis par le Ministère. On retrouve les périodes classiques de saisie des vœux (20 janvier -20 mars 2014) et les trois tours d'admission (entre le 12 juin et le 14 juillet 2014).

Stéphanie GRAYOT-DIRX explique ensuite les nouveautés introduites cette année dans APB (plus de sectorisation, nomenclatures des licences à prendre en compte, réorientation des étudiants de L1...). Les informations ne sont pas officielles et compte tenu du travail complexe à mener sur la définition des capacités d'accueil pour certaines composantes, il n'est pas proposé de voter des capacités lors de ce CEVU. C'est reporté au CEVU du 5 décembre 2013.

Proposition faite au CEVU : adoption du calendrier de gestion de l'application APB pour la session 2014

Vote CEVU	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	-------------------------------------

▪ Demandes de modification des fiches filières – rentrée 2013 **VOTE CA**

Proposition faite au CEVU : adoption des modifications des fiches filières, telles que présentées en séance

Avis CEVU	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	-------------------------------------

8. Financement de deux projets associatifs élaborés autour du handicap dans le cadre du conventionnement avec la Caisse d'Epargne Bourgogne-Franche-Comté **VOTE CA**

Proposition faite au CEVU : adoption de ces deux projets associatifs, tels que présentés en séance

Avis CEVU	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	-------------------------------------

9. Convention de partenariat entre l'Université de Bourgogne et le Centre de Valduc du Commissariat à l'Energie Atomique en faveur de l'insertion des jeunes étudiants handicapés dans la vie professionnelle **VOTE CA**

Proposition faite au CEVU : adoption de cette convention de partenariat UB-CEAValduc, telle que présentée en séance

Avis CEVU	Avis favorable à l'unanimité
----------------------	-------------------------------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h05.



Bureau de la vie étudiante
Maison De l'Etudiant

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE LA VIE ETUDIANTE
DU 15 OCTOBRE 2013**

MEMBRES :

Etaient présent(e)s :

Jean-Baptiste BACCON, Anne BARNABE, Pierre BEDU, Cécile BRIDAY, Sophie DESSEIGNE (représentée par Anne-Dominique LAURIN), Dominique LAURET-CLERICI, Paul PEREIRA, Frédéric SONNET.

Etaient excusé(e)s :

Claire CACHIA, Jean-Denis DETRAIT, Aline FULON, Rajaa GAABOURI, Nadine WARGNIER, Gregory WEGMANN.

Associations représentatives :

AESEGB (Association des Etudiants en Sciences Economiques et Gestion de Bourgogne).

Associations invitées :

Demande de labellisation :

OSUD (Orchestre Symphonique Universitaire de Dijon) : Julie GRACIE, Présidente.

ETIQ (Association des étudiants et anciens du département informatique de l'IUT de Dijon) : Mathieu NOËL, Président.

Audiobazar Production : un membre de l'association.

Point d'étape (associations labellisées depuis un an) :

AGAB (Association des Gabonais de Bourgogne) : Philomène NKOUHOU MPIGA, Présidente.

ARTEMIS : Stéphane OROSCO, futur Président.

Junior LEACA : Stéphanie PETIT, Présidente.

1. Informations du vice - président délégué à la Vie et à la Démocratie Etudiante et aux Politiques Sportives.

Jean-Baptiste Baccon rappelle les modifications apportées à la charte des associations. Il ajoute qu'elle est plus précise en ce qui concerne les droits et les devoirs liés à la labellisation et qu'elle entre en vigueur à compter de cette année.

2. Examen des dossiers des associations à labelliser.

OSUD (Orchestre Symphonique Universitaire de Dijon).

Cette association a été nouvellement créée le 4 juillet 2012, mais elle existait déjà sous le nom de « Orchestre Universitaire Dijon Bourgogne ».

Elle est composée d'environ 35 musiciens amateurs de tous horizons, majoritairement étudiants.

Depuis sa création, afin de diversifier et de se démarquer des nombreuses offres existantes d'orchestres symphoniques sur Dijon, l'OSUD affiche une volonté de proposer des projets originaux et mêlant plusieurs arts aux musiciens qui souhaitent intégrer cet orchestre, ainsi qu'au public dijonnais.

Deux projets pour l'année 2013 – 2014 sont prévus :

- L'un intitulé « Mario Bross and Friends » qui consiste à mettre des jeux vidéos en musique. Lors de la projection, le spectateur sera plongé dans l'univers du jeu vidéo grâce à la projection vidéo d'extraits de jeux

qui seront calés sur la musique jouée en direct. Plusieurs représentations sont prévues, une à Chenove et une autre au théâtre Mansart.

- L'autre qui a pour titre « Créations contées ». Les créations portent sur la mise en musique de deux contes, l'un inspiré d'un conte d'Andersen et mis en musique par Jean-Luc Girard, compositeur local, l'autre issu de pièces pour piano de Jacques Ibert orchestré par le chef d'orchestre Maxime Pitois. Deux représentations sont programmées pour l'instant, une à Chenove et une à Dijon.

L'OSUD ne dispense pas de cours de musique. Les membres sont tous musiciens et se réunissent une fois par semaine pour des répétitions qui se déroulent au conservatoire de Dijon. L'OSUD a signé une convention avec le conservatoire.

Jean-Baptiste BACCON s'interroge sur la composition du bureau, seulement deux personnes.

La présidente de l'association précise que des missions sont proposées aux adhérents qui souhaitent s'engager en début d'année.

Labellisation de l'association Orchestre Symphonique Universitaire de Dijon :

La commission émet un avis FAVORABLE à la labellisation de cette association.

Association des étudiants et anciens étudiants du département Informatique de l'IUT de Dijon – ETIQ –.

Cette association a pour objet de favoriser l'entraide et la solidarité entre les étudiants en IUT informatique, d'assurer une cohésion entre ses adhérents et de défendre et représenter les intérêts matériels et moraux des étudiants.

Cette association déjà labellisée n'avait pas retourné la charte des associations. Elle a donc été délabellisée en juillet 2013.

Certaines activités sont hebdomadaires comme celles qui tournent autour de jeux vidéo, en ligne ou hors ligne et sur différentes plateformes et sous forme de tournois de jeux de cartes à collectionner (par exemple Pokémon, Yu-Gi-Oh, Magic).

D'autres activités sont annuelles comme le soutien scolaire assuré par des étudiants, des vacataires, des professionnels ou des professeurs.

L'association ETIQ est en lien avec d'autres associations de l'IUT comme l'association du département SRC (Réseaux et Télécommunication) pour l'organisation d'activités communes, en soirée par exemple.

Jean-Baptiste BACCON énonce l'article 5 des statuts, en particulier le paragraphe portant sur le superviseur : « Ancien étudiant du département informatique, élu pour une durée de trois ans renouvelables et ayant pour rôle d'assurer le transfert des connaissances entre les différents bureaux et la bonne marche de l'association. Il aura en outre le pouvoir de convoquer le conseil d'administration et l'assemblée générale et d'en fixer des points à l'ordre du jour.

De plus, il pourra s'opposer à une décision du bureau et devra alors convoquer l'assemblée générale qui tranchera ».

Jean-Baptiste BACCON s'interroge sur ce droit de veto donné au superviseur qui pourrait paralyser l'organisation des activités de l'association. Il est en effet important d'assurer une passation de la gestion de l'association et la présence d'anciens membres y contribue, mais cela ne doit pas faire obstacle à la gestion étudiante de l'association. Le responsable de l'association annonce qu'un changement des statuts est prévu.

Paul PEREIRA souhaite connaître les raisons qui ont motivé la demande de labellisation.

Le représentant de l'association ETIQ explique que, par la labellisation, l'association accèdera à un local et pourra prétendre à des subventions du FSDIE pour monter des projets de plus grande ampleur.

Labellisation de l'association Association des étudiants et anciens étudiants du département Informatique de l'IUT de Dijon – ETIQ – :

La commission émet un avis FAVORABLE à la labellisation de cette association. Une attention toute particulière sera portée sur les droits du superviseur lors du point d'étape.

Audiobazar Productions.

Jean-Baptiste BACCON intervient pour un bref historique sur l'association Audiobazar Productions. Il rappelle qu'elle a été créée en octobre 2003 et, au-delà de promouvoir les actions et l'image de Radio Dijon Campus, cette association veut être à l'initiative de l'organisation d'événements culturels sur le campus. Son siège social est fixé dans les locaux de Radio Campus.

L'association est passée en Commission de la Vie Etudiante le 26 février 2013 qui avait rendu un avis favorable à la labellisation. Lors de la présentation en CEVU, un report avait été proposé et accepté à l'unanimité des membres du CEVU dans l'attente d'éclaircissement relatif à l'utilisation de la subvention FSDIE octroyé à ADEXPREA pour l'organisation des 30 ans de Radio Dijon Campus.

Les explications et les précisions données lors du comité de pilotage de Radio Dijon Campus ont permis d'éclaircir ce point. C'est la raison pour laquelle l'association Audiobazar Productions a été à nouveau convoquée en Commission de la Vie Etudiante.

Le membre de l'association Audiobazar Productions présent à la commission confirme les propos de Jean-Baptiste BACCON et ajoute que, fort de la réussite de l'organisation des 30 ans de Radio Dijon Campus, Audiobazar Productions a proposé à l'université de Bourgogne l'organisation du concert de rentrée fixé au 12 septembre 2013. Ce projet intéressait le vice-président délégué à la culture, mais au final n'a pas été retenu par les instances universitaires.

Jean-Baptiste BACCON précise que, s'agissant d'un événement de l'université, il a été décidé que l'organisation de ce concert de rentrée incombe au Pôle Culture.

Le représentant de l'association Audiobazar Productions explique que le président et les membres de l'association ont vécu ce désengagement de l'université comme un manque de confiance et se sont interrogés quant à leur demande de labellisation qui n'était peut-être plus une priorité.

Jean-Baptiste BACCON pose donc clairement la question de savoir si la demande de labellisation de l'association Audiobazar Productions est maintenue.

Le représentant de l'association Audiobazar Productions répond par la négative.

Jean-Baptiste BACCON se propose de prendre un rendez-vous avec les représentants de l'association.

Labellisation de l'association Audiobazar Productions :

L'association ne souhaite plus être labellisée. Un rendez-vous sera fixé avec Jean-Baptiste BACCON.

3. Bilan d'étape pour les associations labellisées depuis un an.

Association des GAbonais de Bourgogne –AGAB –.

Créée en 2010, cette association a été labellisée en mars 2011. Elle a pour but de promouvoir la spécificité de la culture gabonaise et africaine en Bourgogne. Elle regroupe l'ensemble des gabonais de Bourgogne et compte 160 membres, dont environ 120 étudiants.

Après un bref rappel historique sur les raisons de la création de l'Association des GAbonais de Bourgogne, la présidente décrit les activités proposées durant l'année 2012 – 2013 :

Organisation d'une fête de fin d'année en décembre 2012, journée d'information sur le thème « les MST, le sida » en partenariat avec la médecine préventive de l'université de Bourgogne en mai 2013, participation au tournoi de football organisé par l'Association des Sénégalais de Bourgogne, organisation de conférences littéraires et d'actualité avec d'autres associations étudiantes et la bibliothèque universitaire de l'université de Bourgogne d'octobre 2012 à juin 2013, participation aux journées culturelles gabonaises économiques et touristiques à Metz en juin 2013, célébration de la fête nationale du Gabon le 17 août 2013.

Pour l'année 2013 – 2014, outre l'accueil des nouveaux étudiants gabonais qui s'est déroulé en octobre 2013, plusieurs activités sont déjà prévues en novembre comme une journée sportive et une soirée culturelle pour promouvoir la culture gabonaise.

La cotisation pour adhérer à l'association est de 40 euros pour les membres du bureau et de 10 euros par mois pour les adhérents. La présidente de l'association précise que cette cotisation n'est pas obligatoire et qu'une certaine souplesse est acceptée pour les adhérents qui ont des problèmes financiers.

Jean-Baptiste BACCON souligne le nombre important d'activités organisées qui fédèrent l'ensemble des étudiants gabonais.

Labellisation de l'association des Gabonais de Bourgogne –AGAB – :

La commission émet un avis FAVORABLE à la reconduction de la labellisation de cette association, mais souligne le montant important de dix euros par mois pour les étudiants.

Association ARTEMIS DIJON.

Cette association qui a pour but de promouvoir la culture sous toutes ses formes a été labellisée en janvier 2012.

Elle regroupe les étudiants du Master 2 ingénierie des métiers de la culture, promotion de dix sept, ce qui induit un changement de bureau chaque année. Le bureau composé de quatre membres en 2012 – 2013 est passé à six cette année.

L'objectif annuel de l'association est d'organiser un événement culturel atypique mettant en valeur les pratiques artistiques et culturelles des associations à destination des étudiants avec l'idée d'amener la culture au plus près d'eux. L'événement organisé en 2012 – 2013 « Campe ton Camp'us » a été une réussite. Quinze associations et vingt bénévoles ont activement participé à cette manifestation. La communication pour annoncer cet événement s'est traduite par la distribution de dix mille flyers, le collage de cinq cents affiches et une information sur les réseaux sociaux. Le nombre d'étudiants informés est estimé à mille et une centaine s'est retrouvée sur l'esplanade Erasme où se déroulait cet événement.

Pour l'année 2013 – 2014, l'association souhaite reconduire ce projet avec les associations étudiantes et l'Atheneum.

Jean-Baptiste BACCON attire l'attention sur le choix de la date. L'année dernière, « Campe ton Camp'us » a eu lieu pendant les partiels.

Labellisation de l'association ARTEMIS DIJON :

La commission émet un avis FAVORABLE à la reconduction de la labellisation de cette association.

Association Junior LEACA (Langues Etrangères Appliquées au Commerce et aux Affaires internationales).

Cette association créée en septembre 2011 a été labellisée en novembre 2012. Elle regroupe l'ensemble des étudiants du Master langues étrangères appliquées au commerce et aux affaires internationales. Ce qui correspond à cinquante et un étudiants (1^{ère} et 2^{ème} année). L'adhésion est obligatoire et gratuite.

La mission principale de cette association est de travailler avec des entreprises et d'en être reconnue.

Les Master 2 sont en cours de septembre à janvier et ensuite en stage à l'étranger. L'association tourne à plein régime de septembre à janvier sur des missions qui lui sont imparties. Ensuite, seuls les membres du bureau continuent de gérer l'association. Il faudrait que les Master 1 prennent le relais, mais la difficulté réside dans leur peu d'implication. Afin de créer un lien entre les M 1 et M 2 et afin d'obtenir une cohésion entre les deux années, les membres du bureau pensent organiser des événements et des soirées.

Plusieurs projets menés durant l'année 2012 – 2013 comme la traduction pour la patrimonialisation du Grand Lyon, de l'interprétariat lors du colloque « patrimoine de l'UNESCO », une communication pour « la cuisine de Madeleine », une étude de notoriété « Dijon Auto Racing », une rencontre avec des professionnels pour l'anniversaire d'uB link.

Pour l'année 2013 – 2014, les missions commencées l'année précédente seront reprises, mais d'autres sont prévues comme la promotion de l'association étudiante Urban Cactus, une étude de notoriété de l'épicerie Arnéis, une communication pour l'ouverture de la « Chaise Longue », la traduction en russe du site internet de « Kango ».

Une nette évolution a été notée, par exemple certaines missions sont rémunérées et l'objectif principal est de rendre l'association plus performante et d'obtenir le statut de « Junior Agence » d'ici un an ou deux.

Labellisation de l'association Junior LEACA :

La commission émet un avis FAVORABLE à la reconduction de la labellisation de cette association.

**4. Présentation d'un dispositif de sanction relatif au non-respect de la charte des associations.
(voir annexe 1)**

Un certain nombre d'associations étudiantes labellisées ne respectaient pas tous les termes de la charte, mais cela ne justifiait pas la délabellisation. Il est donc apparu nécessaire de mettre en place un dispositif avec une liste de sanctions adaptées aux différents manquements des associations (annexe 1) dans le but de sensibiliser les associations au respect des règles qui s'appliquent au sein de l'université.

Sur proposition du vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiante et aux politiques sportives, la Direction Générale des Services appliquera une sanction à l'association qui ne respectera pas la charte des associations. Les sanctions prises à l'égard d'association seront communiquées aux membres de la CVE. Parmi les différents manquements, le problème de l'affichage est soulevé par plusieurs membres de la commission.

Les membres de la Commission de la Vie Etudiante n'ayant pas émis d'opposition à cette proposition, la liste des sanctions sera soumise au vote du CEVU. Elle sera ensuite envoyée à toutes les associations, accompagnée de la charte informatique et d'un exemplaire de la notice de sécurité.

Les associations ont déjà été informées et consultées sur ce dispositif lors du forum des associations. Ce dispositif intervient en annexe à la charte des associations.

**5. Proposition de modification du fonctionnement de la commission FSDIE.
(voir annexe 2)**

Jean-Baptiste BACCON rappelle qu'il existe deux commissions FSDIE à l'université de Bourgogne, une sur le site du Creusot-Chalon et une autre à Dijon pour traiter les dossiers des associations étudiantes localisées à Dijon et celles des autres sites territoriaux.

Actuellement une modification des statuts des sites territoriaux est en cours, ce qui va permettre une harmonisation des pratiques et l'application de la circulaire de novembre 2011 sur le développement de la vie associative et des initiatives étudiantes qui prévoit une seule commission FSDIE par établissement (voir titre III de la circulaire). Cela aura donc pour conséquence la suppression de la commission FSDIE du site du Creusot-Chalon.

De ce fait, il est apparu nécessaire de modifier l'article 12 de la charte des associations. Cet article est relatif à la représentation des associations étudiantes labellisées au sein de la CVE et de la commission FSDIE.

Il est proposé de créer un collège spécifique pour les associations issues des sites territoriaux afin de garantir leur représentation.

Il est rappelé que c'est lors d'un forum des associations, souvent programmé en fin d'année civile, que le vice-président délégué à la vie étudiante procède aux tirages au sort des associations au sein des différentes commissions.

Lors de sa prochaine réunion, la commission FSDIE modifiera son fonctionnement.

Paul Pereira intervient pour expliquer le fonctionnement actuel du FSDIE du site du Creusot –Chalon.

Il demande si les associations du Creusot devront envoyer directement les dossiers à Dijon ou si le BVE (Bureau de La Vie Etudiante) du Creusot pourra étudier au préalable les dossiers pour les vérifier avant leur envoi à DIJON.

Jean-Baptiste BACCON répond qu'il serait souhaitable de garder un relais au Creusot pour apporter une aide locale.

Il précise qu'il faudra trouver également un relais sur le site de Chalon, ainsi que sur les autres sites territoriaux.

Décision de la commission :

Les membres de la Commission de la Vie Etudiante émettent un avis favorable à cette modification sous réserve que les frais de déplacement des représentants des sites territoriaux soient pris en charge.

6. Demande d'attribution de locaux associatifs.

- Association ARTEMIS.

Les membres de l'association ARTEMIS souhaiteraient un local à l'IUP Denis Diderot rue Chabot Charny. En raison de la création de l'ESPE, une modification d'attribution des locaux est en cours. Il sera proposé d'installer les quatre associations étudiantes dans une grande salle. Jean-Baptiste BACCON propose de surseoir pour l'instant à cette demande de local dans l'attente de la nouvelle affectation des locaux.

- Association URBAN CACTUS.

Cette association a pour objet la promotion et la pratique d'activités pluridisciplinaires liées à la culture urbaine/alternative.

Elle est orientée plus particulièrement vers les étudiants UFR Sciences et Techniques et son but est d'animer le bâtiment Mirande. Les membres de l'association souhaitent un local dans le bâtiment Mirande.

Il est proposé de leur attribuer celui de l'association des étudiants « G.L.U.B » (association des étudiants Gays, Lesbiens, bisexuels et gay-friendly de l'Université de Bourgogne) libéré suite à leur demande de délabellisation. Il est ajouté que certains membres d'URBAN CACTUS étaient membres du bureau du GLUB.

Décision de la commission :

La commission émet un avis favorable à cette proposition.

- Association ARTenko

Cette association a pour but de développer et valoriser un lien entre les arts et les étudiants et s'adresse plus particulièrement aux étudiants inscrits en histoire de l'art. Son souhait est de partager le local S 21 dans le bâtiment Droit-Lettres avec l'AAUB (Association Archéologique de l'Université de Bourgogne).

La présidente d'ARTenko souligne la bonne entente qui existe entre les deux associations et qu'ils envisagent de monter des projets communs.

Le président de l'AAUB ayant donné son accord, Jean-Baptiste BACCON propose d'entériner cette demande.

Décision de la commission :

La commission émet un avis favorable à cette proposition.

- Association de l'UFR Lettres et Philosophie.

Elle a pour objet la valorisation de la littérature et de la philosophie au sein de l'université.

Le président de l'association de l'UFR Lettres et Philosophie souhaite un local dans le bâtiment Droit-Lettres.

Il est proposé de leur attribuer le local S 39 libéré par l'A.E.S.E.G.B. (Association des Etudiants en Sciences Economiques et Gestion de Bourgogne). Cette dernière demande à occuper le local S 41, local plus grand, libéré par l'association des Etudiants en A.A.E.S. (Association des Etudiants en Administration Economique et Sociale de Bourgogne) suite à leur demande de délabellisation.

Cette proposition a été transmise au responsable des locaux Droit-Lettres en lui demandant de contacter les Services Techniques de l'Université de Bourgogne pour effectuer la rénovation de ces deux locaux.

Décision de la commission :

La commission émet un avis favorable à cette proposition dans l'attente du retour du responsable logistique des locaux.

7. Question diverse.

Le représentant du directeur du CROUS, Frédéric SONNET, rappelle la circulaire du 3 novembre 2011 sur le développement de la vie associative et des initiatives étudiantes, en particulier le paragraphe sur la composition de la commission FSDIE qui stipule que le directeur du Crous ou son représentant fait partie de la commission FSDIE (voir Titre III.2 de la circulaire). Il signale qu'en tant que représentant du directeur du CROUS, il n'est pas invité à participer aux travaux de la commission FSDIE.

Jean-Baptiste BACCON répond que la représentation du directeur du CROUS est assurée par le vice-président du Conseil d'Administration du CROUS. Il note par ailleurs, qu'une certaine continuité existe entre le CROUS et l'université, puisque le vice-président du Conseil d'Administration du CROUS préside la commission Culture-ActionS du CROUS.

Frédéric SONNET explique que le vice-président du Conseil d'Administration du CROUS n'est pas statutairement reconnu comme le représentant du directeur du CROUS.

Jean-Baptiste BACCON propose de soulever ce point au Bureau de l'université de Bourgogne, ainsi qu'avec le directeur du CROUS.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Baptiste BACCON remercie les membres de la Commission pour leur contribution aux travaux de la Commission de la Vie Etudiante.

ANNEXE 1 :

Dispositifs de sanctions graduelles à l'égard des associations labellisées ne respectant pas la charte des associations

La charte « Association des campus » relative aux associations étudiantes est le socle d'une relation privilégiée entre certaines associations étudiantes et l'université de Bourgogne. Elle établit un certain nombre de droits et de devoirs à l'égard des associations labellisées par le conseil d'administration de l'université.

Parmi les devoirs des associations étudiantes labellisées il figure notamment :

- Le respect de l'ordre public et de la laïcité
- L'absence d'activité de prosélytisme ou incitant à la haine
- Le respect de la charte informatique
- Le respect des règles en matière d'hygiène et de sécurité
- Le respect des règles d'affichage édictées par l'université de Bourgogne
- La prévention à l'égard des étudiants des risques de la consommation de substances psychotropes
- Le respect de toutes règles en vigueur au sein de l'université (statut, règlement intérieur, décision du Président, décision du conseil d'administration, etc...)

Depuis plusieurs mois, il apparait que certaines associations étudiantes labellisées ne respectent pas certains engagements contractés par la signature de la charte des associations.

Face à la nécessité de concilier à la fois dynamisme de la vie associative des campus, mais également le respect des règles en vigueur, il est nécessaire de doter l'université de Bourgogne d'un mécanisme de sanctions graduelles envers les associations étudiantes ne respectant pas leurs engagements pris lors de la signature de la charte des associations.

Ce mécanisme permettra, ainsi, à l'université de pouvoir agir rapidement et efficacement dans le but de rappeler à une association étudiante ses devoirs en tant qu'association labellisée, sans pour autant conduire à une dégradation des activités associatives du campus.

Les sanctions prises seront assorties d'un processus de dialogue avec l'association.

Les manquements aux obligations auxquelles sont tenues les associations étudiantes labellisées devront être signalés auprès de la Direction Générale des Services.

Les sanctions seront prises par la Direction Générale des Services, sur proposition du vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiante et aux politiques sportives.

A titre d'illustration, les sanctions pourront, notamment, être :

- L'avertissement.
- La convocation en Commission de Vie Etudiante afin d'obtenir des explications.
- Fermeture du local associatif occupé par l'association pour une durée déterminée.
- Le retrait du droit de déposer un dossier de demande de subvention auprès du FSDIE et de la commission culture pour une durée déterminée.
- Le retrait du droit d'affichage pour une durée déterminée.
- La convocation en Commission de Vie Etudiante en vue du retrait définitif du local associatif.
- La convocation en Commission de Vie Etudiante en vue d'un retrait du label « Association des campus ».

A chaque réunion de la Commission de Vie Etudiante, un état des sanctions prises à l'égard des associations sera réalisé.

ANNEXE 2 :

Article 12 : Représentation au sein des commissions

En tant qu'acteurs de l'université de Bourgogne, les associations labellisées « Associations des Campus » peuvent devenir membre de certaines commissions de l'université de Bourgogne dans lesquelles leur présence est justifiée, à savoir :

- La Commission de la Vie de l'Etudiant.
- Les Commissions « Subvention Culturelle » et « Politique Culturelle ».
- La Commission FSDIE.

Afin d'assurer une meilleure représentation de ces associations au sein de ces commissions, les associations labellisées sont réparties en 3 collèges.

- Collège A : il s'agit des associations labellisées « Associations des Campus », dont les projets ne sont pas principalement culturels et qui ne possèdent pas de convention de financement avec l'université.
- Collège B : Il s'agit des associations labellisées « Association des Campus » dont les projets sont principalement culturels et qui ne possèdent pas de convention de financement avec l'université.
- Collège C : il s'agit des associations labellisées « Association des Campus » qui ont une convention de financement avec l'université.

Chaque année, au cours d'un Forum des associations, le vice-président délégué à la vie étudiante procède aux tirages au sort des associations représentatives au sein des différentes commissions.

- En ce qui concerne la Commission de la Vie Etudiante et la Commission FSDIE, **5 associations (collège A) sont tirées au sort selon 4 thématiques différentes (Sport, Pédagogie, Humanitaire, Services, Sites territoriaux)** ainsi qu'une association de collège B.
- En ce qui concerne les Commissions « Subvention Culturelle » et « Politique Culturelle », il sera procédé au tirage au sort de 5 associations de collège B.

A noter que les associations du collège C sont membres de droit de la Commission de la Vie Etudiante et de la Commission Culture si elles sont à caractère culturel.

Afin que ce tirage au sort se déroule dans de bonnes conditions, les « Associations des Campus » doivent recevoir un courrier les prévenant de la date du Forum deux semaines avant le jour du tirage au sort. Les procédures doivent être rappelées dans ce courrier.

Afin de respecter le principe de ne pas pouvoir être juge et partie, les associations représentatives ne peuvent pas siéger lorsque leur cas est débattu par une commission de l'uB.